

**CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
POUR LE REGLEMENT DE LA
REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

L'acceptation de la demande de prélèvement pour le règlement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères par la Communauté de communes Thelloise est subordonnée à la signature du présent contrat, faute de quoi la demande ne pourra être prise en compte.

Je soussigné(e)
Adresse
Code postal - Commune
Adresse mail.....
Numéro de téléphone :/...../...../...../.....
Sollicite le prélèvement trimestriel de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M)

Il est convenu ce qui suit :

1 – Echéance :

Un avis d'échéance indiquant le montant et les dates de prélèvements qui seront effectués sur votre compte vous parviendra par courrier. Les périodes de facturation sont :

- 1^{er} trimestre en février**
- 2^e trimestre en mai**
- 3^e trimestre en août**
- 4^e trimestre en novembre**

2 - Modalités des prélèvements :

Les prélèvements représentent un quart (1/4) du montant annuel de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

3 - Changement de coordonnées bancaires ou postales :

En cas de changement de coordonnées bancaires ou postales, le redevable doit avertir par courrier la Communauté de communes Thelloise.

Une nouvelle autorisation de prélèvement ainsi que le relevé d'identité bancaire ou postal correspondant devront être transmis avant le 15 du mois précédent la période de prélèvement pour permettre le prélèvement sur ce compte dès le trimestre suivant.

Dans le cas contraire la modification n'interviendra que le trimestre suivant, et une facture de régularisation sera établie.

4 - Déménagement :

En cas de déménagement, le redevable doit avertir sans délai la Communauté de communes Thelloise. Il devra fournir, selon le cas : une copie de l'acte de vente ou un état des lieux d'entrée ou un état des lieux de sortie.

Un nouveau contrat de prélèvement devra être établi.

5 - Renouvellement du contrat :

Le contrat de prélèvement est **automatiquement** reconduit l'année suivante, sauf avis contraire par lettre simple avant le 31 décembre de chaque année.

6 - Frais de prélèvement :

Les frais de prélèvement sont intégralement pris en charge par la Communauté de communes Thelloise.

7 - Echéances impayées :

- Si un prélèvement n'est pas honoré par votre banque, il ne sera pas représenté. Le redevable devra alors s'acquitter du montant non prélevé directement auprès du centre des finances publiques de Neuilly en Thelle (11 bis rue de Paris 60530).
- En cas d'un second rejet de prélèvement dans l'année en cours, le contrat de prélèvement prendra fin automatiquement pour le reste de l'année. Le redevable devra s'acquitter du solde de la REOM annuelle directement auprès du centre des finances publiques de Neuilly en Thelle (11 bis rue de Paris 60530).

8 - Fin de contrat :

- Le redevable qui souhaite renoncer au contrat de prélèvement **en cours d'année** doit en informer la Communauté de communes Thelloise par simple lettre avant le 15 du mois précédent la période de prélèvement pour prise en compte le trimestre suivant.
- Le redevable qui souhaite renoncer au contrat de prélèvement **pour l'année suivante** doit en informer la Communauté de communes Thelloise par simple lettre avant le 31 décembre de chaque année.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, les prélèvements présentés par le TRESOR PUBLIC de Neuilly en Thelle.
En cas de litige sur le prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.
Je réglerai le différend directement avec la Communauté de communes Thelloise.

Nom, prénom et adresse du titulaire du compte / / / / / /		DESIGNATION DU CREANCIER TRESOR PUBLIC	
Designation de l'établissement teneur du compte :		BENEFICIAIRE Cté de communes Thelloise 7, Avenue de l'Europe 60530 NEUILLY EN THELLE	
Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
IBAN : <input type="text"/>			
BIC ou SWIFT : <input type="text"/>			
Date :	Signature du titulaire du compte :	N° national d'émetteur 517647	
JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			

Pour le redevable,

NOM et Prénom :

Date :

Signature

Pour la Cté de communes Thelloise,

Le Président,



Jean-François MANCEL